TRIBUNAL DU TRAVAIL FRANCOPHONE DE BRUXELLES

### FIXATION DES DATES DES CONCLUSIONS ET DE L’AUDIENCE DE VÉRIFICATION

(article 747, § 1erdu Code judiciaire)

Rôle général no

**EN CAUSE :**

**La partie demanderesse :** …………………………………….…………………………………….

représentée par …………………………………………………………………

**La partie défenderesse :** …………………………………….…………………………………….

représentée par …………………………………………………………………

#### COMMUNICATION DES PIECES DE LA PARTIE DEMANDERESSE

La partie demanderesse communiquera ses pièces à la partie défenderesse (et autres parties, s’il y en a)

au plus tard le …………………………………….

#### DEMANDE CONJOINTE DE FIXATION

Si les parties n’ont pas résolu leur litige de commun accord, elles s’accordent dès à présent pour se communiquer leurs conclusions et leurs pièces et pour déposer leurs conclusions au greffe pour les dates suivantes :

* conclusions et pièces de la partiedéfenderesse au plus tard le …………………………………….
* conclusions de synthèse de la partiedemanderesse au plus tard le …………………………………….
* conclusions de synthèse et nouvelles pièces de la partiedéfenderesse au plus tard le ………………………………

*Si nécessaire :*

* *conclusions additionnelles de synthèse et nouvelles pièces de la partiedemanderesse*

*au plus tard le* …………………………………….

* *conclusions additionnelles de synthèse et nouvelles pièces de la partie défenderesse*

*au plus tard le* …………………………………….

Durée estimée des plaidoiries : ……….. minutes

Les parties demandent au juge de confirmer ces dates et de fixer une date d’audience à l’occasion de laquelle la mise en état du dossier fera l’objet d’une vérification, en vue de fixer les date et durée de plaidoiries.

**Les avocats demandent à être substitués d’office lors de cette audience de vérification pour qu’y soit actée la remise contradictoire à la date de plaidoiries sous le bénéfice de l’article 747, § 4, du Code judiciaire, sans préjudice de la possibilité pour le tribunal de les inviter à apporter des éclaircissements quant à la mise en état du dossier, voire de se présenter à ladite audience de vérification.**

#### Fait à Bruxelles, le

Signatures :

pour la partie demanderesse : pour la partie défenderesse :

Nom : ……………………….. Nom : ……………………